

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juillet 2011**

Décision n° **B-2011-2438**

commune (s) : Feyzin

objet : Acquisition de 2 parcelles de terrain nu situées rue du Docteur Long et appartenant aux consorts Pichot

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 juin 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juillet 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Barge, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), Gelas, Peytavin, M. Sangalli.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 juillet 2011**Décision n° B-2011-2438**

commune (s) : Feyzin

objet : **Acquisition de 2 parcelles de terrain nu situées rue du Docteur Long et appartenant aux consorts Pichot**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'élargissement de la rue du Docteur Long à Feyzin, la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir 2 parcelles de terrain nu d'une superficie totale de 1 464 mètres carrés, situées rue du Docteur Long et appartenant aux consorts Pichot.

Il s'agit d'emprises à détacher de parcelles de plus grande étendue cadastrées sous le numéro 92 de la section BB et sous le numéro 8 de la section BA, d'une superficie respective de 397 mètres carrés et 1 067 mètres carrés, et qui devront être intégrées dans le domaine public communautaire après réalisation des travaux de voirie.

Aux termes du compromis, l'acquisition de ces parcelles se ferait au prix de 19 465 €, soit 17 865 € pour l'emprise de 397 mètres carrés (zone USP au PLU) et 1 600 € pour l'emprise de 1 067 mètres carrés (zone N2a au PLU), biens occupés car cultivés par 2 exploitants agricoles ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, pour un montant total de 19 465 €, de 2 parcelles de terrain nu d'une superficie totale de 1 464 mètres carrés dépendant des parcelles cadastrées BB 92 et BA 8 situées rue du Docteur Long à Feyzin et appartenant aux consorts Pichot, dans le cadre de l'élargissement de la rue du Docteur Long.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1391, le 13 novembre 2006 pour la somme de 650 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant de 19 465 € correspondant au prix de l'acquisition et de 1 100 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juillet 2011.